



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

ANNÉE 2024

Rappel du cadre réglementaire et précision des objectifs de ce rapport annuel :

L'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, destiné notamment à l'information des usagers.

Ce rapport annuel dresse un bilan de l'année 2024 en présentant l'ensemble des évolutions et actions menées par la communauté de communes du Pays de Craon dans le cadre de sa compétence déchets.

Ce document est également un outil de sensibilisation des citoyens à la gestion des déchets : il est mis en ligne sur le site Internet www.paysdecraon.fr

Table des matières

1	La collectivité, ses compétences, le service déchets	P 3
2	Les temps forts de l'année	p 5
3	La prévention des déchets – actions de communication	P 6
4	La collecte	P 7
5	La valorisation – traitement	P 9
6	Les flux et tonnages annuels	P 12
7	Les coûts – le financement	P 17
8	Perspectives pour l'année suivante	P 23

Déchetteries

du Pays de Craon

Contrôle d'accès par lecture des plaques d'immatriculation





DONNEZ-LEUR UNE DEUXIÈME VIE !
Allégez votre poubelle

Trions les coquilles
elles se **recyclent !**

DU 8 NOVEMBRE 2024 AU 11 JANVIER 2025
déposez vos coquilles d'huîtres et coquillages
dans toutes les déchetteries du Pays de Craon

ATTENTION
Toutes les coquilles sont acceptées à condition qu'elles soient bien vidées : huîtres, coquilles Saint-Jacques, moules, praires, bulots, bigorneaux, palourdes (et surtout pas de serviettes, rince-doigts, crustacés crevettes, langoustines, restes de repas).

Les coquilles collectées sont traitées localement pour être transformées en amendement agricole.

Plus d'infos au 02 43 09 61 64
ou sur paysdecraon.fr






1- La collectivité, ses compétences

Le territoire



Chiffres clés du territoire

37 communes adhérentes

28 639 habitants

12 022 ménages

Habitat

5% résidences secondaires



5% appartements

Source INSEE

Les compétences

Les missions de la collectivité en termes de prévention et gestion des déchets regroupent les missions suivantes :

- ▶ Politique de prévention des déchets
- ▶ Collecte des déchets résiduels et collectes sélectives des déchets recyclables
- ▶ Gestion des déchetteries
- ▶ Traitement-valorisation des déchets

Les compétences traitement des ordures ménagères et la compétence traitement des encombrants ont été transférés au Conseil Départemental de la Mayenne (CD53) (depuis le 1^{er} janvier 2003 pour les ordures ménagères et depuis le 1^{er} janvier 2023 pour les encombrants).

Le service déchets

Les activités du service comprennent la gestion :

- de la collecte des déchets ménagers résiduels et des emballages en prestation
- du quai de transfert pour le compte du CD 53
- des 7 déchetteries : gardiennage du haut de quai et prestations pour le bas de quai
- de l'installation de stockage des déchets inertes

- du suivi des dossiers Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) des déchetteries
- du suivi et de l'entretien du parc de colonnes en point d'apport volontaire (PAV) pour le verre et le papier.
- du parc de bacs individuels emballages et ordures ménagères
- des actions de communication et de prévention des déchets

Le service déchets est composé de 14 agents. Il est intégré au pôle environnement de la collectivité.

Poste	Missions	ETP 2024 : 11,4
Déchetteries	1 responsable : gestion des agents de déchetterie	0,5 ETP
	7 agents : gardiennage des déchetteries	6 ETP
Gestion des bacs	livraison des bacs	0,5 ETP
Responsable	gestion du service	1 ETP
Assistante administrative du service	Relation usagers, facturation des professionnels	1 ETP
Assistante administrative déchetteries (contrôle d'accès)	Gestion des inscriptions contrôle d'accès	0,7 ETP
Ambassadeur du tri	Communication, animation sur le tri des déchets	0,5 ETP
Chargé de mission économie circulaire	Mise en place d'actions de réduction et de valorisation des déchets	0,4 ETP
Chargée de mission biodéchets	Développement des actions biodéchets : compostage, végétaux	0,5 ETP
Directeur de Pôle	direction du pôle environnement	0,3 ETP

La masse salariale totale du service est de 551 122 € au titre de l'année 2024.

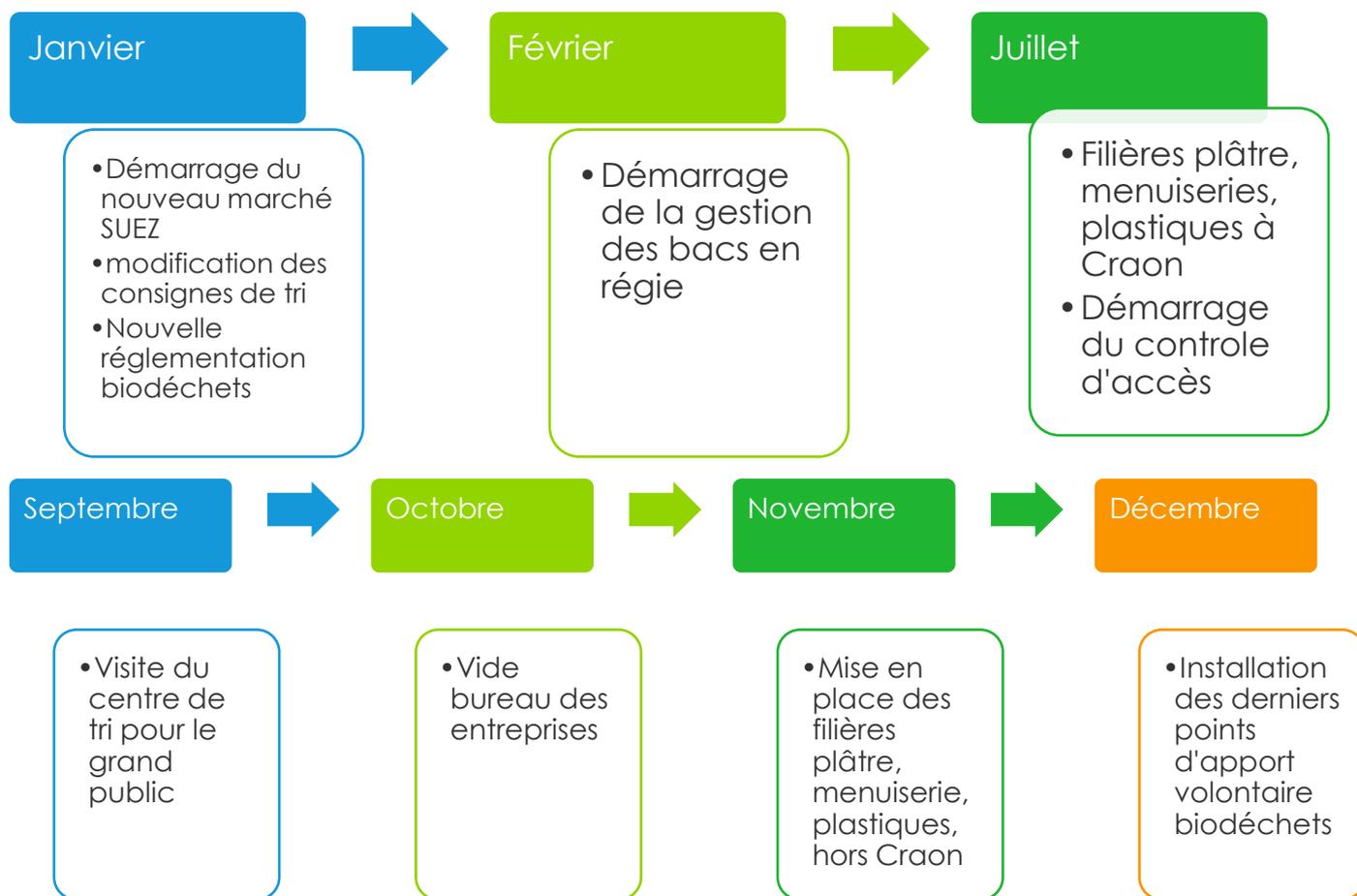
Le parc de matériel :

Le service dispose pour exercer la compétence de :

- 7 déchetteries ;
- 235 conteneurs de collecte sélective
- 13 000 bacs emballages à couvercles jaunes et 13 000 bacs ordures ménagères à couvercle bordeaux
- 1 plateforme de compostage de déchets verts (pas exploitée en 2024)
- 1 centre de Stockage de Déchets Inertes
- 1 aire de stockage du Verre

- 1 quai de transfert des déchets ménagers résiduels
- 1 ancien centre d'enfouissement technique des déchets ménagers
- 6 véhicules et 1 tracteur tondeuse
- 1 broyeur de végétaux

2- Les temps forts de l'année



L'année 2024 a été marquée par plusieurs changements notables :

Le changement de marché de collecte OM / Emballages, attribué à la société SUEZ. Plusieurs modifications ont été apportées ; changement de jours de collecte pour certains secteurs, modification d'organisation pour le rattrapage des jours fériés. Ce changement de marché s'est accompagné d'un changement de consignes de tri : les cartonnettes, auparavant dans le conteneur papier-cartons passe dans le bac des emballages. Le 1^{er} janvier 2024 marque également l'obligation du tri à la source des biodéchets. En juillet, un autre changement marquant s'opère : la mise en place opérationnelle du contrôle d'accès par lecteur de plaque d'immatriculation en déchetterie. Les usagers extérieurs ne sont pas autorisés à déposer des déchets dans les déchetteries du Pays de Craon. Les nouvelles filières apparaissent également sur les déchetteries.

3 - La prévention des déchets et la communication

Distribution de composteurs



348 composteurs individuels ont été distribués en 2024

21 % des foyers équipés de composteurs depuis 2008

Sensibilisation en sortie de magasins



Visite du centre de tri



Sensibilisation des scolaires, écoles, collèges et ALSH

Inauguration des PAV biodéchets



Vide bureau des entreprises



4 - La collecte

Organisation de la collecte

Déchets résiduels / ordures ménagères



Collectés 1 fois par tous les 15 jours, en semaine paire

14 087 bacs

Emballages recyclables



Collectés 1 fois tous les 15 jours, en semaine impaire

13 767 Bacs

Verre



Collecte en apport volontaire en prestation de service

105 points recyclage

105 colonnes

Biodéchets



Gestion de proximité : Mise à disposition de composteurs individuels

13 points d'apport volontaires collectés

7 déchetteries

Il existe 7 déchetteries sur le Pays de Craon : Craon, Cossé Le Vivien, Renazé, St Aignan, Ballots, Cuillé, Quelaines st Gault.

Sur ces espaces gardiennés, les usagers du territoire du Pays de Craon uniquement, peuvent apporter des déchets ménagers qui ne peuvent pas être mis à la collecte traditionnelle, du fait de leur volume ou toxicité,

Types de déchets qui peuvent y être déposés : déchets verts, gravats, ferraille, déchets enfouis, bois, cartons, mobilier, déchets dangereux, déchets électriques, don pour Emmaüs.

Localisation des déchetteries :



Papiers

Collecte en apport volontaire en presta

105 points recyclage

Informations complémentaires sur la collecte

Mode de gestion

Le service de collecte ordures ménages et collecte sélective a été assuré en 2024 par l'entreprise SUEZ, située à Segré, dans les conditions d'un marché d'une durée de 6 ans avec effet au 01.01.2024 et échéance au 31/12/2029, passé conformément au code des marchés publics après appel d'offres ouvert.

Cette collecte est réalisée avec l'aide de bacs équipés d'une puce informatique afin de réaliser un suivi informatique des tournées de collecte.

Moyens déployés pour la collecte



3 bennes, 18 tournées emballages, 20 tournées ordures ménagères

49 244 km parcours par pour les ordures ménagères



42 874 km parcourus pour les emballages

14 agents (collecte et déchetteries)



Service rendu aux usagers non ménagers



Certains bénéficiaires du service (collectés en porte à porte ou en points de regroupement), n'étant pas des ménages sont assujettis à :

- ▶ La Redevance spéciale (déchets ménagers et assimilés)
- ▶ La Redevance déchetterie (autres déchets)

5 - La valorisation – traitement –

Modes de valorisation des déchets

Déchets résiduels				Unités de valorisation	
	2 925 T	Unité de valorisation énergétique 	Electricité	Centre de valorisation énergétique de Pontmain (53)	
			Chaleur		
13 358					
Emballages recyclables					
	1 588 T	Centre de tri 		VALORISATION 1187 T	Centre de tri Séché environnement de Changé (53)
13 767					
<p>Les boîtes métalliques sont recyclées en boîtes de conserve, tire-bouchons, vélos...</p> <p>Les bouteilles ou flacons en plastique sont recyclés en pull, arrosoirs, bouteilles...</p> <p>Les briques alimentaires ou cartonnets sont recyclés en essuie-tout, carton...</p> <p>Les journaux, magazines ou revues sont recyclés en boîte à œufs, journaux</p>					
Verre				Usines de recyclage OI, Reims, Lyon, Bordeaux	
	1 266 T	Usine de recyclage 			
					
Biodéchets					
	17 T			Compost	Les pieds sur Terre, Bouchamps les Craon (53)
					
Déchetteries		Réemploi : 108 T Valorisation : 6 689 T Stockage : 4 908 T Enfouissement : 1 437 T		VALORISATION DES DECHETS COLLECTES EN DECHETERIES	
13 143 T					

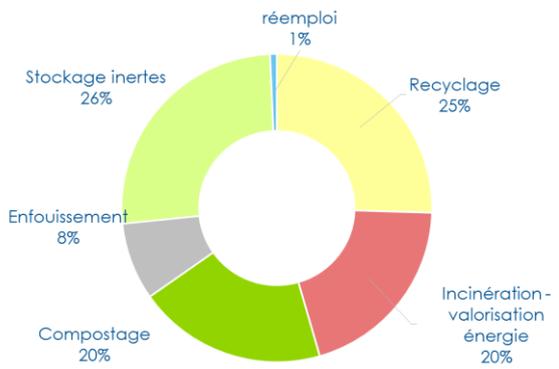
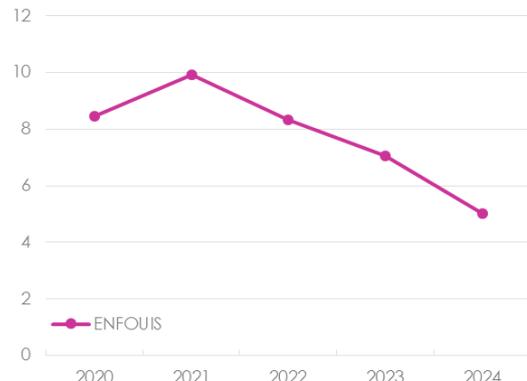
Modes de valorisation des déchets en déchetterie

Déchet	Type de valorisation	Unité de valorisation
Déchets verts	Compostage	Véolia agriculture – SOUDAN (44)
Gravats	Stockage	Centre de stockage ISDND Renazé (53)
Déchets enfouis	Enfouissement	Séché environnement (Changé)
Bois	Transformation en aggloméré	Barbazanges tri ouest (44)
Carton	Valorisation de la matière en rouleaux de carton	Suez Segré (49)
Ferraille	Valorisation de la matière en nouvelles plaques de ferraille	Passenaud – St Berthevin (53)
Déchets d'Equipement Electrique et Electronique	Réemploi et recyclage	Envie Maine – Laval (53)
Réemploi	Revente	Emmaüs- Villiers Charlemagne (53)
Textile	Revente ou transformation en isolant	Le relais de Bretagne – Acigné (35)
Plastiques durs	Recyclage	Paprec (53)
Plastiques souples et polystyrènes	Recyclage	Athena recyclage (53)
Menuiseries	Recyclage	Alternatri (53)
Articles de sports	Recyclage matière	Envie Maine (53)
Multi matériaux	Recyclage matière	Eco maison
Plâtre	Recyclage plâtre	Paprec (53)
Déchets dangereux	Tri, recyclage et retraitement	TRiadis (35)

Présentation des équipements de traitement par mode de valorisation

	Installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) Renazé	Centre d'Enfouissement Technique (CET) Livré la Touche
Mode d'exploitation	L'ensemble des déchets inertes des déchetteries est envoyé dans l'ISDND de Renazé	Le Centre est fermé depuis 2003, nous assurons le suivi post-exploitation. La mise en service de la centrale solaire sur le site de l'ancien CET de la Vieuville été réalisée en aout 2021.

Taux de valorisation et réduction de l'enfouissement

<p>Taux de valorisation global (matière et organique)</p>	<p>Valorisation des déchets ménagers</p>  <table border="1"> <caption>Valorisation des déchets ménagers</caption> <thead> <tr> <th>Catégorie</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Recyclage</td> <td>25%</td> </tr> <tr> <td>Incinération-valorisation énergie</td> <td>20%</td> </tr> <tr> <td>Compostage</td> <td>20%</td> </tr> <tr> <td>Stockage inertes</td> <td>26%</td> </tr> <tr> <td>Enfouissement</td> <td>8%</td> </tr> <tr> <td>réemploi</td> <td>1%</td> </tr> </tbody> </table>	Catégorie	Pourcentage	Recyclage	25%	Incinération-valorisation énergie	20%	Compostage	20%	Stockage inertes	26%	Enfouissement	8%	réemploi	1%
Catégorie		Pourcentage													
Recyclage	25%														
Incinération-valorisation énergie	20%														
Compostage	20%														
Stockage inertes	26%														
Enfouissement	8%														
réemploi	1%														
<p>66 % Dont 46% de valorisation matière</p> <p><i>La Loi sur la transition énergétique et une croissance verte a fixé pour objectifs d'atteindre 65% de valorisation matière et organique des déchets non dangereux et non inerte (en masse) en 2025.</i></p>															
<p>Taux de valorisation énergétique</p>	<p>20% de valorisation énergétique</p>														
<p>20% de valorisation énergétique</p>															
<p>Réduction des déchets enfouis</p>	<p>Evolution des tonnages enfouis, en kg/ habitant - OM + Enfouis déchetterie</p>  <table border="1"> <caption>Evolution des tonnages enfouis, en kg/ habitant - OM + Enfouis déchetterie</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Tonnage (kg/habitant)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2020</td> <td>8.5</td> </tr> <tr> <td>2021</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>2022</td> <td>8.5</td> </tr> <tr> <td>2023</td> <td>7</td> </tr> <tr> <td>2024</td> <td>5</td> </tr> </tbody> </table>	Année	Tonnage (kg/habitant)	2020	8.5	2021	10	2022	8.5	2023	7	2024	5		
Année		Tonnage (kg/habitant)													
2020	8.5														
2021	10														
2022	8.5														
2023	7														
2024	5														
<p>- 40 % de déchets non dangereux, non inertes enfouis entre 2020 et 2024.</p> <p><i>La Loi sur la transition énergétique et une croissance verte a fixé pour objectif de réduire de 50% les quantités de déchets non dangereux, non inertes admis en installation de stockage entre 2010 et 2025.</i></p>															

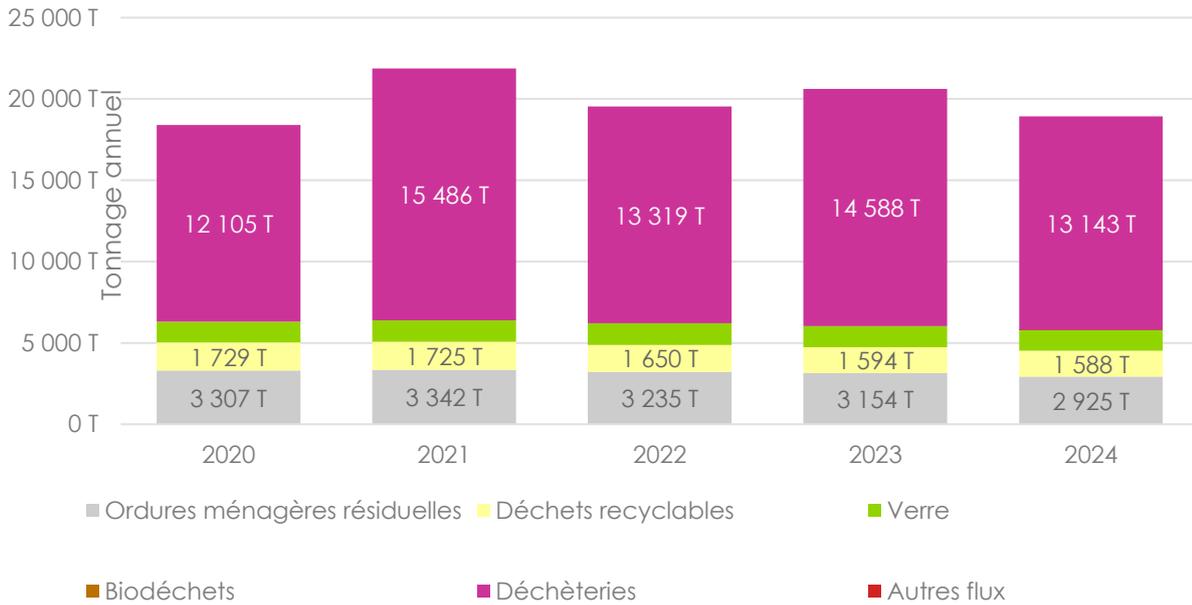
6 – Les flux et tonnages annuels

18 939 T

C'est le tonnage total tout flux confondus collectés en 2024 soit 661 kg de déchets par habitant.

En 2023, ce sont 20 625 tonnes, soit 722 kg de déchets par habitant qui ont été produits.

Evolution de la production de déchets



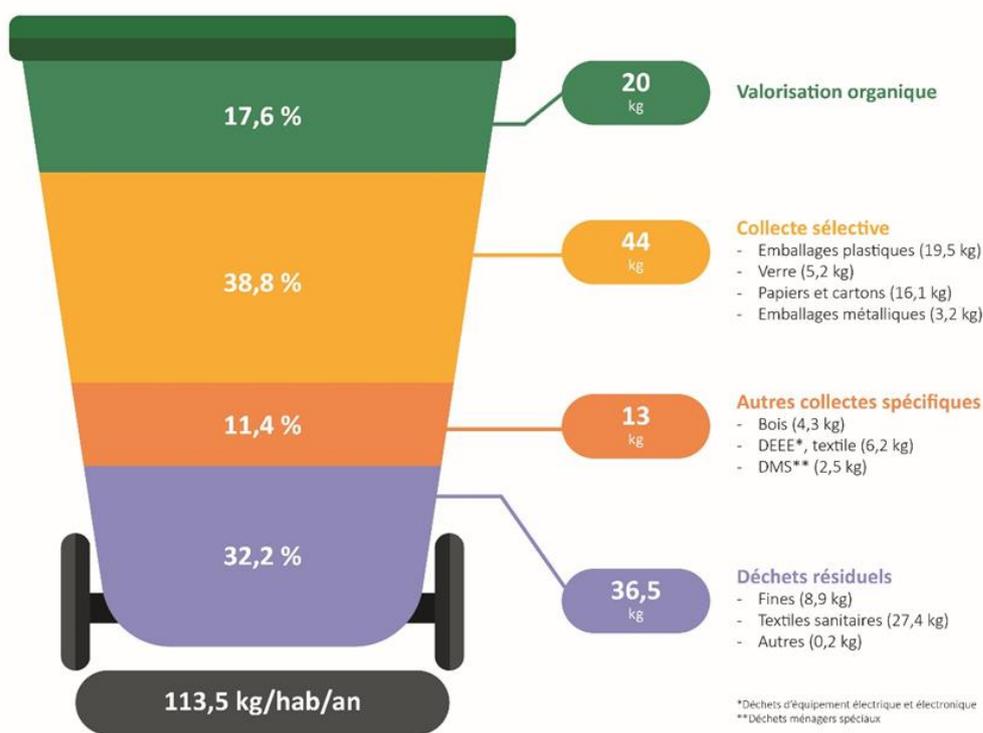
Déchets résiduels		Emballages recyclables		Verre	
	2925 T en 2024 3154/ T en 2023		1218 T en 2024 / 1281 T en 2023		1266 T en 2024 / 1338 T en 2023
Biodéchets		Déchèteries		Papiers	
	17 T en 2024 / 0 T en 2023		13 143 T en 2024 / 14 588 T en 2023		370 T en 2024 / 361 T en 2023

Composition des déchets collectés

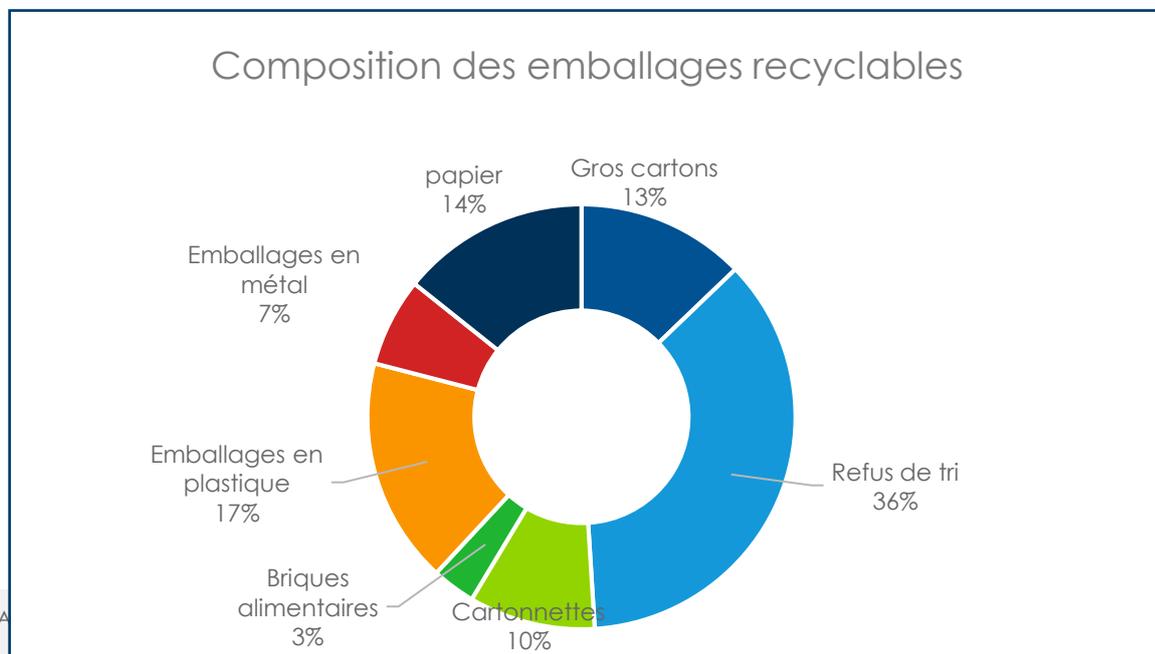
69 kg de déchets résiduels recyclables

La répartition ci-dessous représente la composition d'une poubelle moyenne des habitants du Pays de Craon.

Composition moyenne des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) par catégorie avec le détail des principales sous-catégories en 2022



36 % de taux de refus de tri



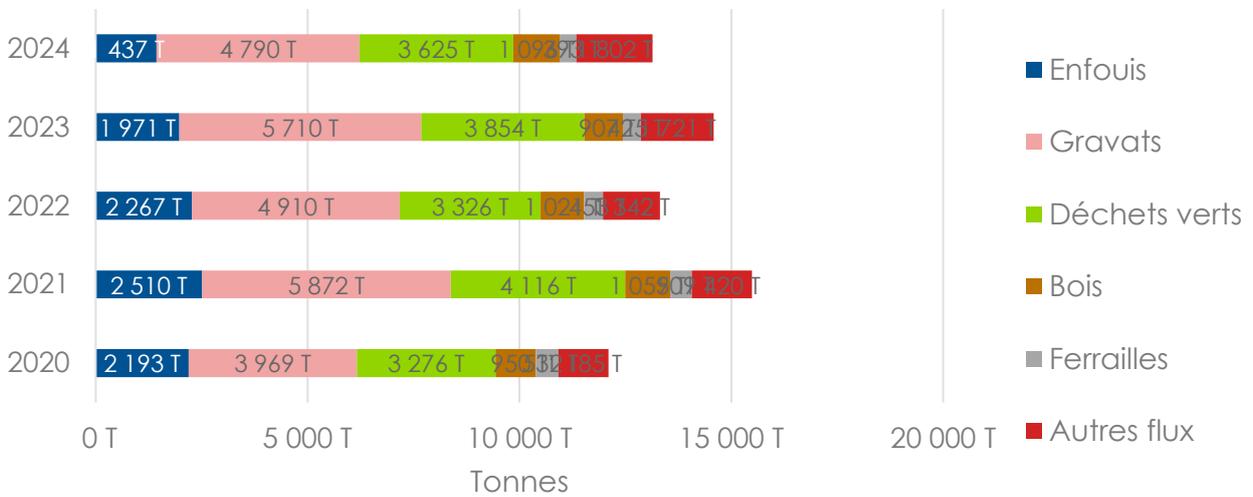
Les déchetteries

13 143 T

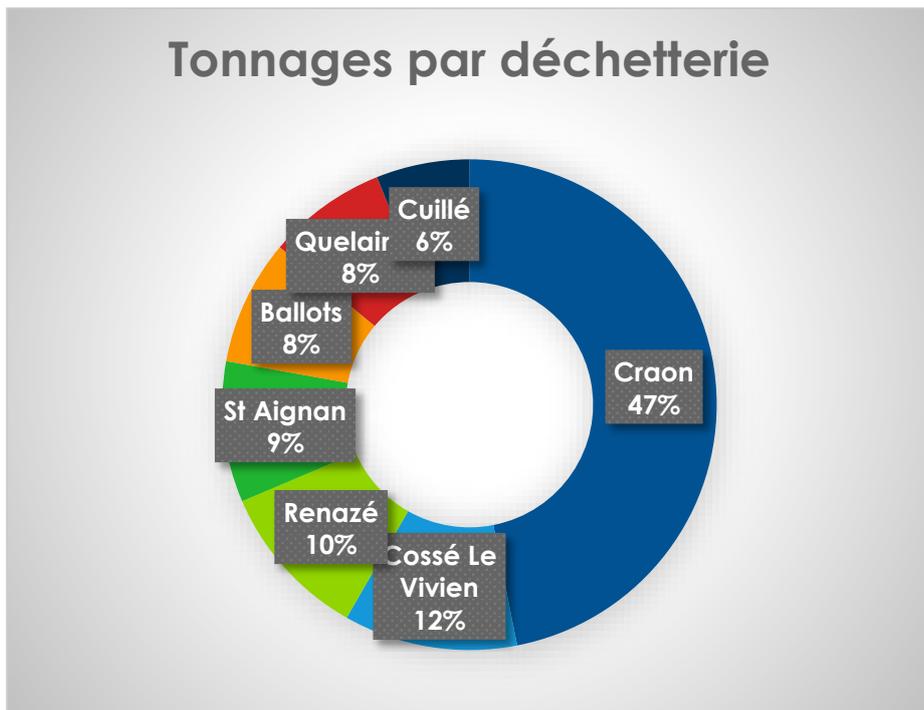
C'est le tonnage total apporté en déchetteries en 2024 soit **459 kg** de déchets par habitant. En 2023, ce sont **kj** kg de déchets par habitant qui ont été produits soit XX tonnes.

24 catégories de déchets collectées en déchetteries

Flux collectés en déchetteries



Répartition des tonnages par déchèterie



Modes de valorisation des déchets en déchetterie

Déchets	Type de valorisation	Unité de valorisation
Déchets verts	Compostage	Véolia agriculture – SOUDAN (44)
Gravats	Stockage	Centre de stockage ISDND Renazé (53)
Déchets enfouis	Enfouissement	Séché environnement (Changé)
Bois	Transformation en aggloméré	Barbazanges tri ouest (44)
Carton	Valorisation de la matière en rouleaux de carton	Suez Segré (49)
Ferraille	Valorisation de la matière en nouvelles plaques de ferraille	Passenaud – St Berthevin (53)
Déchets d'Equipement Electrique et Electronique	Réemploi et recyclage	Envie Maine – Laval (53)
Réemploi	Revente	Emmaüs- Villiers Charlemagne (53)
Textile	Revente ou transformation en isolant	Le relais de Bretagne – Acigné (35)
Plastiques durs	Recyclage	Paprec (53)
Plastiques souples et polystyrènes	Recyclage	Athena recyclage (53)
Menuiseries	Recyclage	Alternatri (53)
Articles de sports	Recyclage matière	Envie Maine (53)
Multi matériaux	Recyclage matière	Eco maison
Plâtre	Recyclage plâtre	Paprec (53)
Déchets dangereux	Tri, recyclage et retraitement	TRiadis (35)

Evolution des tonnages			
	2024	2023	Evol. 2023/2024
Déchets verts	3625	3854	-229
Gravats	4790	5710	-920
Déchets enfouis	1437	1930	-493
Bois	1096	907	+189
Carton	330	294	+36
Ferraille	393	425	-32
DEEE	290	288	+2
Mobilier	513	647	-134
menuiseries	17	0	+17
Déchets dangereux	118	117	+1
Plâtre	108	30	+78
Plastiques durs	60	24	+36
Plastiques souples	17	0	+17
Amiante	118	108	+10
réemploi	108	100	+8
pneus	14	12	+2
Textiles	100	138	-38
TOTAL	13143	14584	-1441

L'évolution des tonnages entre 2024 et 2023 s'explique par :

- La mise en place des filières à Responsabilité Elargie du Producteur (REP) : menuiseries, plâtre, plastiques, qui incite à trier plus et mieux. Ainsi, nous observons une nette diminution des déchets enfouis
- La mise en place opérationnelle du contrôle d'accès par lecture de plaque d'immatriculation. Nous observons une diminution des tonnages globaux du fait des non apports extérieurs au territoire.



7 - Les coûts - financement

Le compte administratif

	Dépenses	Recettes
Budget de fonctionnement	3 860 638.81€	4 721 758.04 €
Budget d'investissement	637 276.50€	1 075 325.39 €

Détail des principaux investissements réalisés en 2024

Dénomination	Montant TTC
Aménagement déchetteries de Quelaines et Ballots	40 144€
Contrôle d'accès déchetteries	335 369€
Signalétique déchetteries	42 207€
3 bennes	16 612€
Bacs emballages / ordures ménagères	49 322€
Composteurs	39 206€

Financement du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Le service est financé par :

- la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) auprès des usagers.
- la Redevance Spéciale perçue auprès des professionnels et administrations (non assujettis à la TEOM) pour la collecte des déchets assimilés et les dépôts en déchetterie.
- les recettes de ventes de matériaux
- Les soutiens des contributions des Eco-Organismes

• Redevance Spéciale

Son calcul est basé sur le volume des déchets produits.

La redevance annuelle pour les déchets ménagers et assimilés est calculée par l'application de la formule suivante : $RS = V \times F \times S \times T$

V = Volume de bacs en litre

F = Fréquence hebdomadaire de ramassage (majoration de 25 % du nombre de collecte dès le 2^{ème} passage hebdomadaire), (exemple : Fréquence 1 fois /semaine : F=1, Fréquence : 2 fois / semaine : F=2,25 (1+1,25))

S = Nombre de semaine d'activité de l'établissement

T = Le coût au litre fixé chaque année par la communauté de communes du Pays de Craon, sur la base d'une densité de 250 Kg/M3, **soit pour l'année 2024 de 0.053 € par litre.**

- **Redevance Dépôts en Déchetteries**

Tous les professionnels, collectivités, associations sont soumis à la redevance, lors de dépôts de déchets en déchetteries. Elle s'applique en fonction de la nature et de la quantité de déchets déposés. (Volume limité à 3m3/jour).

Principales prestations rémunérées à des entreprises

Désignation	Titulaire	Montant € TTC réglé en 2024	Date de fin de marché
Fourniture des contenants	SULO/plastic omnium	49 324€	31/12/2029
Collecte des ordures ménagères et emballages	Groupe SUEZ	954 880€	31/12/2029
collecte des papiers et du verre	Groupe SUEZ	79 000€	31/12/2029
Tri des emballages	Séché éco industries	472 633€	31/12/2029
Traitement des ordures ménagères	conseil départemental de la Mayenne	459 143€	31/12/2025
Collecte et traitement du bois	Barbazanges tri ouest	95 349€	30/06/2026
Collecte et traitement des déchets enfouis	Conseil départemental de la Mayenne	292 429€	30/06/2026
Collecte et traitement des déchets verts	Véolia agriculture	114 952€	30/06/2026

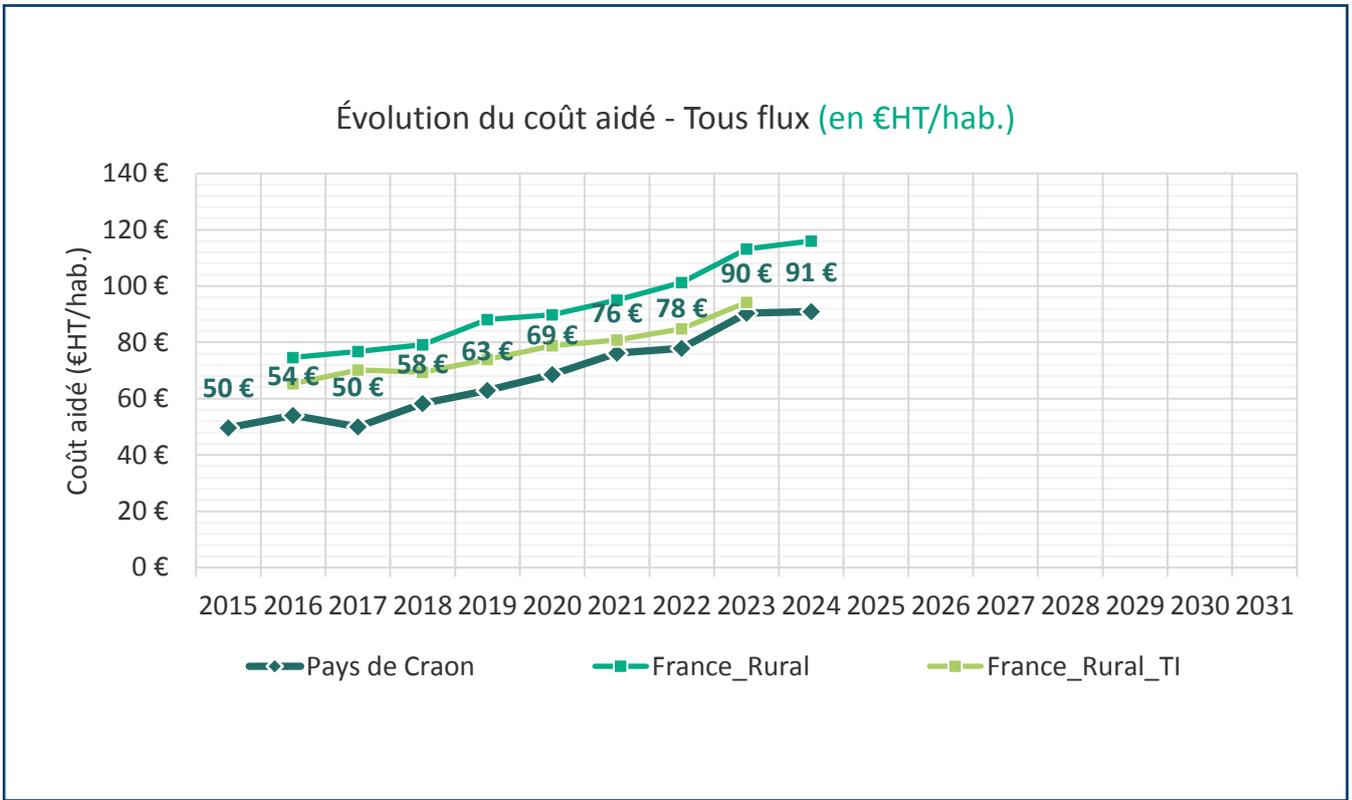
Collecte et traitement des gravats	Séché transport	45 300€	30/06/2026
Collecte et traitement des déchets dangereux hors éco dds	TRiadis	83 538€	30/06/2026
Collecte et traitement du carton	Groupe SUEZ	55 145€	30/06/2026
Collecte et traitement de l'amiante	SUEZ pour la collecte et EPC colibri pour le traitement	39 472€	31/12/2025
Réemploi : Emmaüs	Emmaüs	6 632€	31/12/2025

91 €HT/habitant

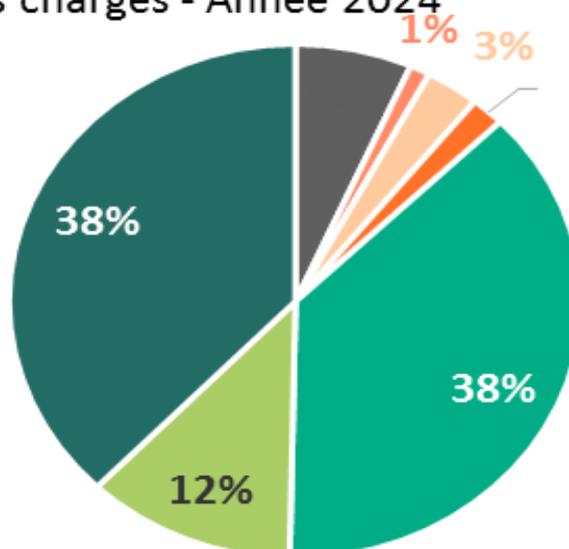
C'est le coût de gestion du service public de prévention et de gestion des déchets en 2024, soit un coût en augmentation de 1€/habitant par rapport à 2023. Il s'agit du coût aidé, c'est-à-dire de l'ensemble des charges d'où sont déduites les recettes industrielles (ventes d'énergie et de matériaux), les soutiens des sociétés agréées et les aides. Le coût aidé est supporté par les habitants par le biais de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, la TEOM.

Matrice en annexe 1

Evolution du coût du service public de prévention et gestion des déchets

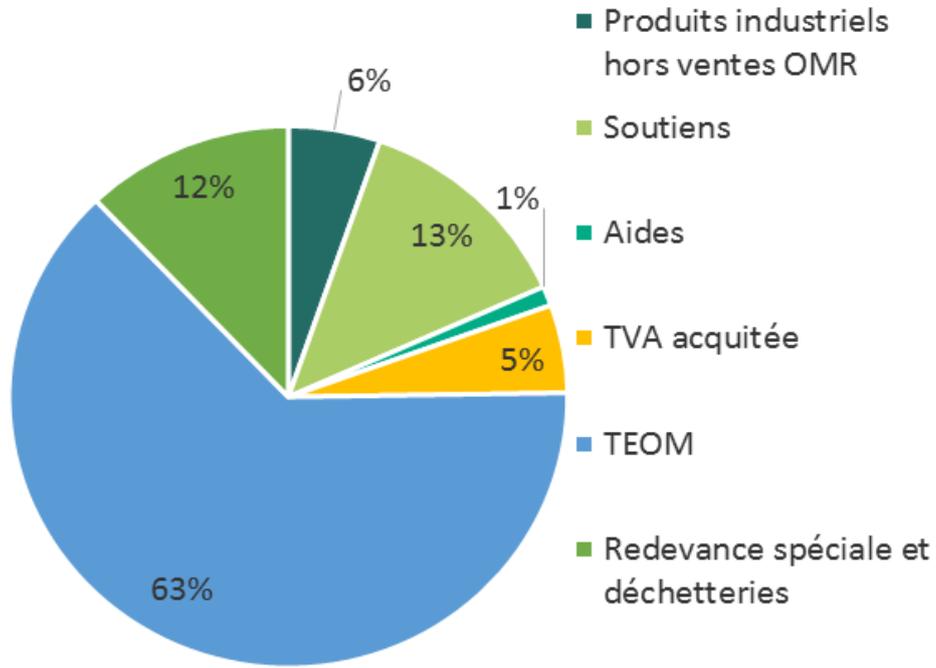


Répartition des charges - Année 2024

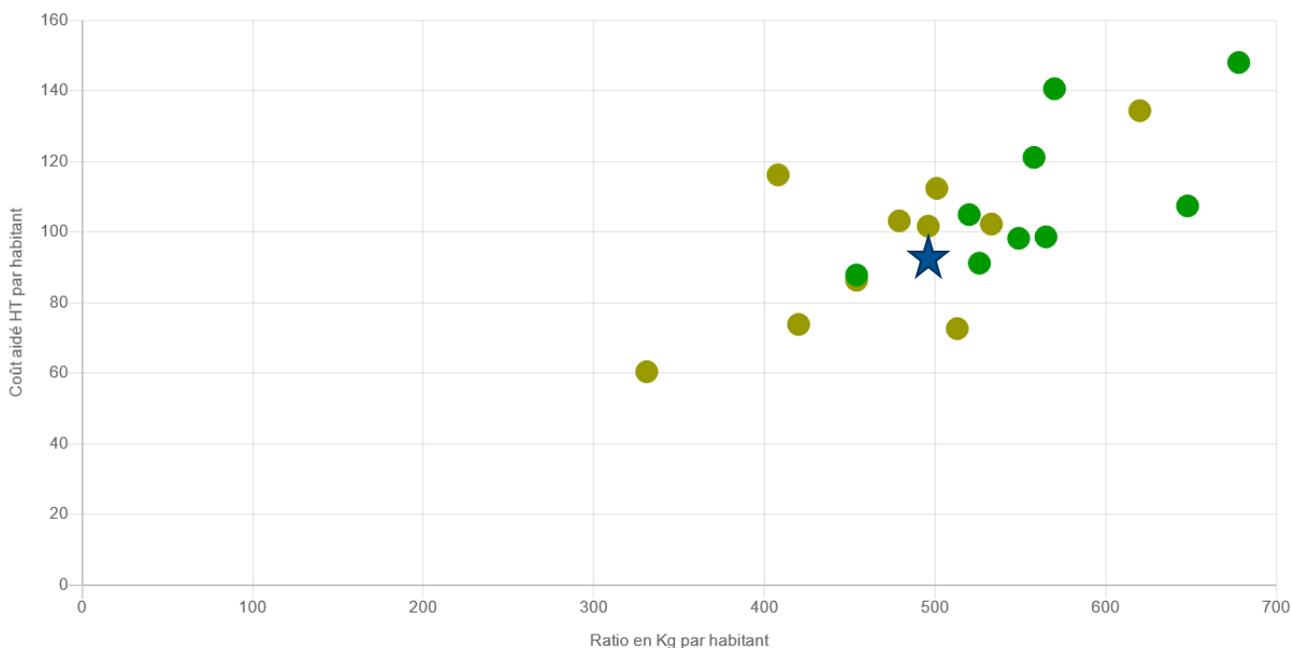


- Structure
- Communication
- Prévention
- Pré-collecte
- Collecte
- Transport
- Traitement - ventes OMR

Répartition des produits- Année 2024



Comparaison avec les valeurs de référence



★ Pays de Craon

8 - Perspectives pour l'année suivante (2025)

Mise en fonctionnement de la plateforme de compostage de Livré la Touche

Travail sur la réduction des erreurs de tri – communication / refus de collecte

Poursuite du travail engagé sur la valorisation des biodéchets : Suivi des points d'apports volontaires, étude d'une ressourcerie végétale, étude de solutions d'accès à la matière sèche, animations.

Mise en place de la filière laine et roche, laine de verre à la déchetterie de Craon

Préparation du marché de rotation / traitement déchetteries

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20250616-2025-06-117-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2025

Affichage : 27/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

